



DOCUMENT DE RECHERCHE

EPEE

CENTRE D'ETUDE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE D'EVRY

**Vingt ans d'évolution de l'emploi peu qualifié et du coût du travail :
des ruptures qui coïncident ?**

Islem GAFSI, Yannick L'HORTY & Ferhat MIHOUBI

04 – 02 R

Vingt ans d'évolution de l'emploi peu qualifié et du coût du travail : des ruptures qui coïncident ?

Islem Gafsi, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi ♥

L'objet de cette étude est de décrire statistiquement les changements dans la structure de l'emploi par qualification en France. Il s'agit de produire des constats qui soient robustes au choix nécessairement conventionnel de ce qu'est le travail qualifié, à la définition du périmètre de l'emploi (total, à temps complet ou en équivalent temps plein) ainsi qu'aux possibilités de partitions sectorielles plus ou moins fines. Toutes ces dimensions de contrôle sont mobilisées simultanément sur vingt années d'enquêtes Emploi de l'INSEE (1982-2002) afin de produire une batterie originale de « faits résistants ». Les résultats tiennent en dix constats qui portent sur l'évolution de la structure des emplois et celle des coûts relatifs, tout en considérant le rôle des inflexions conjoncturelles et d'un éventuel biais de progrès technique.

La structure des emplois par qualification a connu en France une profonde rupture au début des années quatre-vingt-dix. Alors que la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total déclinait durant les années quatre-vingt, elle s'est stabilisée au début des années quatre-vingt-dix avant de remonter à la fin de la décennie. Le constat a été confirmé par plusieurs études statistiques ([Audric, Givord et Prost, 1999], [Gubian et Ponthieux, 2000]; [Chardon, 2001]). La chronologie du retournement de tendance semble coïncider avec celle de la mise en œuvre des dispositifs d'exonération de cotisations sur le temps partiel, à partir de 1992, et des exonérations sur les bas salaires, à partir de 1993, même si les éléments de preuve restent encore insuffisants pour transformer la coïncidence en causalité.

Cette rupture de tendance de l'emploi peu qualifié et celle du coût du travail relatif méritent d'être décrites très précisément, compte tenu de l'ampleur des enjeux politiques, économiques et sociaux de telles évolutions. On peut tout d'abord s'interroger sur la sensibilité des résultats au choix d'une convention permettant de définir l'emploi peu qualifié. Les études existantes mettent en effet en œuvre des définitions variées de la qualification : Bisault, Destival et Goux [1994] accordent une large place à la formation du travailleur ; Chardon [2001] valorise davantage les pré requis du poste de travail ; Burnod et Chenu [2001] font jouer au salaire un rôle primordial. Ensuite, il importe de considérer le statut des emplois, à temps complet ou

♥ EPEE, Université d'Evry val-d'Essonne. Boulevard François Mitterrand 91025 Evry Cedex

Tél : (33) 1 69 47 70 66 – Fax : (33) 1 69 47 70 50

Islem.gafsi@eco.univ-evry.fr

Yannick.lhorty@eco.univ-evry.fr

Ferhat.Mihoubii@eco.univ-evry.fr

à temps partiel, dans la mesure où les dispositifs d'exonération de cotisations sociales ont encouragé les deux statuts de façon variable dans le temps et qu'il n'est donc pas exclu que des effets de composition viennent perturber le diagnostic. Il importe de surcroît de ventiler les résultats dans la dimension sectorielle, puisque le tertiaire concentre particulièrement les emplois peu qualifiés et/ou à temps partiel, afin de savoir si la rupture éventuelle est de même nature dans les différents secteurs d'activité et de contrôler ainsi une autre source potentielle d'effets de structure. Enfin, il n'est pas inutile de mettre en relation l'évolution du coût du travail et celle de la structure des emplois afin de vérifier si la coïncidence attendue est bien vérifiée, et si elle résiste à la prise en compte d'autres facteurs, tels que la nature du progrès technique ou les effets de la conjoncture.

L'objet de cette étude est de retracer l'évolution de l'emploi peu qualifié en France en retenant les trois conventions permettant de définir statistiquement la qualification, tout en distinguant l'emploi à temps complet, l'emploi total et l'emploi en équivalent temps plein, et en ventilant les emplois ainsi décomposés selon une partition fine de secteurs d'activité¹. On peut alors aboutir à des constats à la fois robustes au choix nécessairement arbitraire d'une convention de définition de la qualification, au statut des emplois et à la partition sectorielle. Cette approche est mise en œuvre sur la structure des emplois puis sur celle des rémunérations et du coût du travail de façon à produire une batterie de faits stylisés originaux. On discute finalement l'influence d'un éventuel biais technologique et celle de la conjoncture sur les liens entre emploi et coût relatifs.

On exploite les enquêtes Emploi de l'INSEE sur la période 1982-2002. Le champ d'analyse est celui des salariés des secteurs marchands non agricoles. On exclut le secteur public et les salariés des services domestiques qui ne sont pas concernés par les exonérations. On ne traite pas non plus les stagiaires, les apprentis et les contrats aidés qui ont des règles en matière de coût du travail ou d'exonérations trop spécifiques. La première section présente l'évolution de l'emploi peu qualifié. Les trois sections suivantes confrontent successivement cette évolution à celle du coût du travail, de la technologie et de la conjoncture.

Une rupture de tendance dans l'évolution de l'emploi peu qualifié

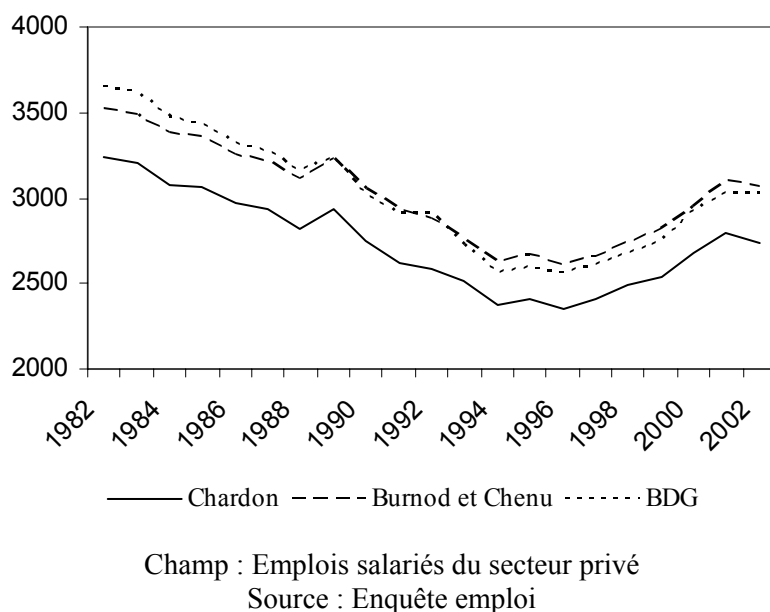
Quelle que soit la convention retenue pour définir la qualification, il y a bien une rupture de tendance dans l'évolution de l'emploi peu qualifié, avec un retournement qui intervient entre 1993 et 1995 selon la façon dont on mesure l'emploi peu qualifié. Le retournement de la part des emplois peu qualifiés précède en effet celui des effectifs peu qualifiés.

Entre 1982 et 2002, l'emploi peu qualifié mesuré en effectifs salariés a connu deux grandes phases. La première décennie (1982-1994) est marquée par une baisse régulière. Alors que l'emploi qualifié a augmenté d'approximativement 200 000 salariés, plus de 800 000 emplois peu qualifiés ont été supprimés. Au cours de la deuxième décennie (1994-2002), l'emploi peu qualifié a en revanche enregistré une progression sensible, avec plus de 400 000 emplois créés. Sur la même période,

¹ Cette étude exploite les résultats d'un rapport de recherche réalisé par l'EPEE-Université d'Evry pour la DARES. De nombreux graphiques, plusieurs tableaux de résultats et des annexes n'ont pas été reproduits. Pour des compléments d'information, consulter Gafsi, Greenan, L'Horty et Mihoubi [2004].

l'emploi qualifié a cru de 1 300 000 salariés. L'emploi peu qualifié commence par se stabiliser après 1994 et n'amorce une réelle remontée qu'à partir de 1997. Ces variations sont peu sensibles à la définition retenue pour la qualification, même si les niveaux sont différents : les effectifs non qualifiés sont toujours plus faibles avec la définition de Chardon [2001] ; ils sont très proches avec la définition de Bisault, Destival et Goux [1994]² et celle de Burnod et Chenu [2001].

Graphique 1 : Evolution de l'emploi peu qualifié (en milliers)



La série des effectifs peu qualifiés connaît une rupture de tendance à l'enquête Emploi de mars 1994, alors que la rupture dans la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total semble intervenir plus tôt (graphique 2). Le recul de la part des emplois peu qualifiés devient en effet plus modéré à partir de 1992 alors que les effectifs ne connaissent pas d'inflexion comparable. La baisse de la part des emplois peu qualifiés va néanmoins se poursuivre, à un rythme ralenti jusqu'en 1996. La part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total, comme les effectifs, ne remonte véritablement qu'à partir de 1997.

Pour le temps complet comme pour le temps partiel

Sur les vingt dernières années, le travail à temps partiel a connu un développement irrégulier mais important qui a pu affecter différemment l'emploi qualifié et peu qualifié. Afin d'examiner l'incidence éventuelle de cet accroissement du travail à temps partiel, deux autres modes de comptabilisation des salariés sont retenus : les emplois en équivalent temps plein (ETP) et les emplois à temps complet.

Sur l'ensemble de la période, la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total excède celle mesurée en termes d'équivalents temps plein, elle-même supérieure à

² Nous avons retenu une définition légèrement différente de celle de Bisault Destival et Goux (BDG) pour quatre PCS (5421 : Employés des services comptables et financiers; 5424 : Employés administratifs divers d'entreprises; 5611 : Serveurs et commis de restaurants ou de café; 5614 : Employés de l'hôtellerie. BDG classent ces catégories à l'aide la fonction principale (variable FONCT) dont le contenu est très différent avant et après 1990 dans l'enquête Emploi. Ils utilisent alors le salaire avant 1990, ce qui peut introduire une rupture et également un biais d'endogénéité dès lors que l'on souhaite s'intéresser aux effets du coût du travail sur la structure des qualifications.

celle mesurée en effectifs à temps complet. Cette hiérarchie traduit une sur-représentation du temps partiel dans l'emploi peu qualifié.

Si ces différentes mesures de la structure de l'emploi connaissent des évolutions parallèles jusqu'en 1992, elles divergent à partir de 1993. La part de l'emploi peu qualifié subit effectivement une rupture selon toutes les définitions, mais l'ampleur de la rupture diffère selon ces définitions. En équivalent temps plein et plus encore dans l'emploi total, la part des travailleurs peu qualifiés se stabilise, voire même remonte en 1993. Dans l'emploi à temps complet, elle poursuit sa baisse, mais à un rythme moindre. Ces constats sont confirmés quelle que soit la convention retenue pour définir la qualification (graphique 2).

Ces différences renvoient à la progression très forte du travail à temps partiel à partir de 1992, qui a surtout concerné les emplois peu qualifiés. Néanmoins, le temps partiel n'explique pas tout, puisque l'on constate aussi une inflexion dans l'emploi à temps complet.

Dans tous les secteurs d'activité

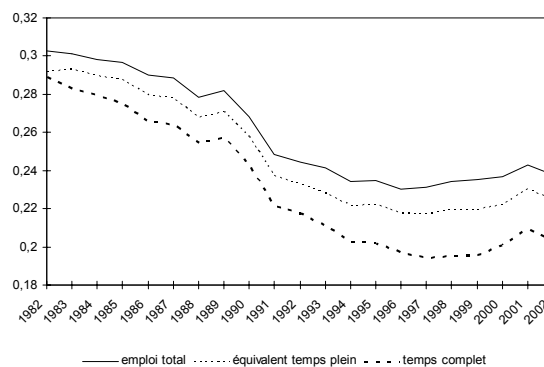
Ces évolutions au niveau agrégé peuvent dissimuler des profils sectoriels très différents. Dans un premier temps, on considère trois secteurs : industrie, BTP et tertiaires. La rupture est effective dans chaque grand secteur d'activité même si elle est de nature contrastée : moindre baisse dans l'industrie, stabilisation dans le BTP, remontée dans le tertiaire (tableau 1). Ce résultat est indépendant de la définition de l'emploi et de la convention retenue pour définir la qualification.

Les résultats montrent effectivement que l'ampleur de la rupture dans l'évolution de la part des emplois peu qualifiés diffère selon les secteurs, même s'il y a bien une rupture dans tous les cas. L'industrie et les BTP ont subi une baisse continue de la part des emplois peu qualifiés durant les années 1980 et au début des années 1990, mais le rythme de cette baisse semble s'infléchir à partir de 1992 dans l'industrie avec même une remontée à compter de 1997 et l'on assiste à une stabilisation à partir de 1994 dans le BTP. Dans le tertiaire, la part des emplois peu qualifiés est restée quasiment stable jusqu'en 1992 et connaît une forte progression en 1993 suivie d'une stabilisation à partir de 1994. Ces constats sont vérifiés pour toutes les définitions de la qualification.

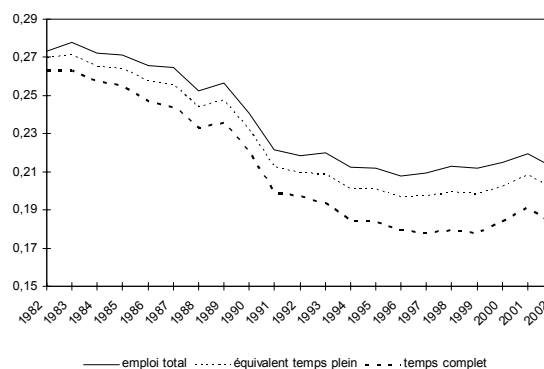
Le développement du travail à temps partiel spécifique aux travailleurs peu qualifiés concerne presque exclusivement le secteur tertiaire. La définition de l'emploi n'aura donc un impact sensible sur les résultats que dans ce secteur. La part des emplois peu qualifiés dans l'emploi total est presque identique quelle que soit la définition de l'emploi retenue dans l'industrie et les BTP. Dans le tertiaire, la proportion des travailleurs peu qualifiés à temps partiel excède nettement celle des emplois à temps plein et connaît aussi une forte progression en 1993, comme en témoigne l'écart positif et croissant à compter de 1993 entre la part de l'emploi peu qualifié mesurée en termes d'emploi total et celle évaluée avec les seuls emplois à temps complet.

Graphique 2 : Evolution de la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi salarié

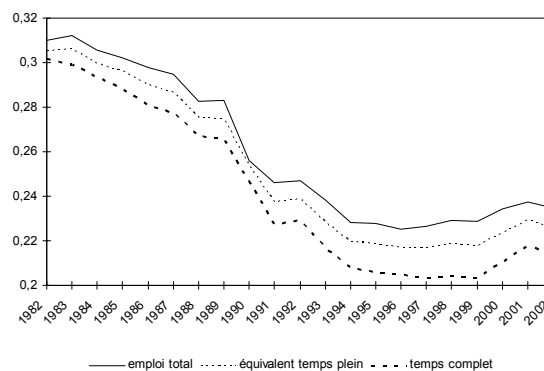
Graphique 2.a : Selon la définition de Burnod et Chenu



Graphique 2.b : Selon la définition de Chardon

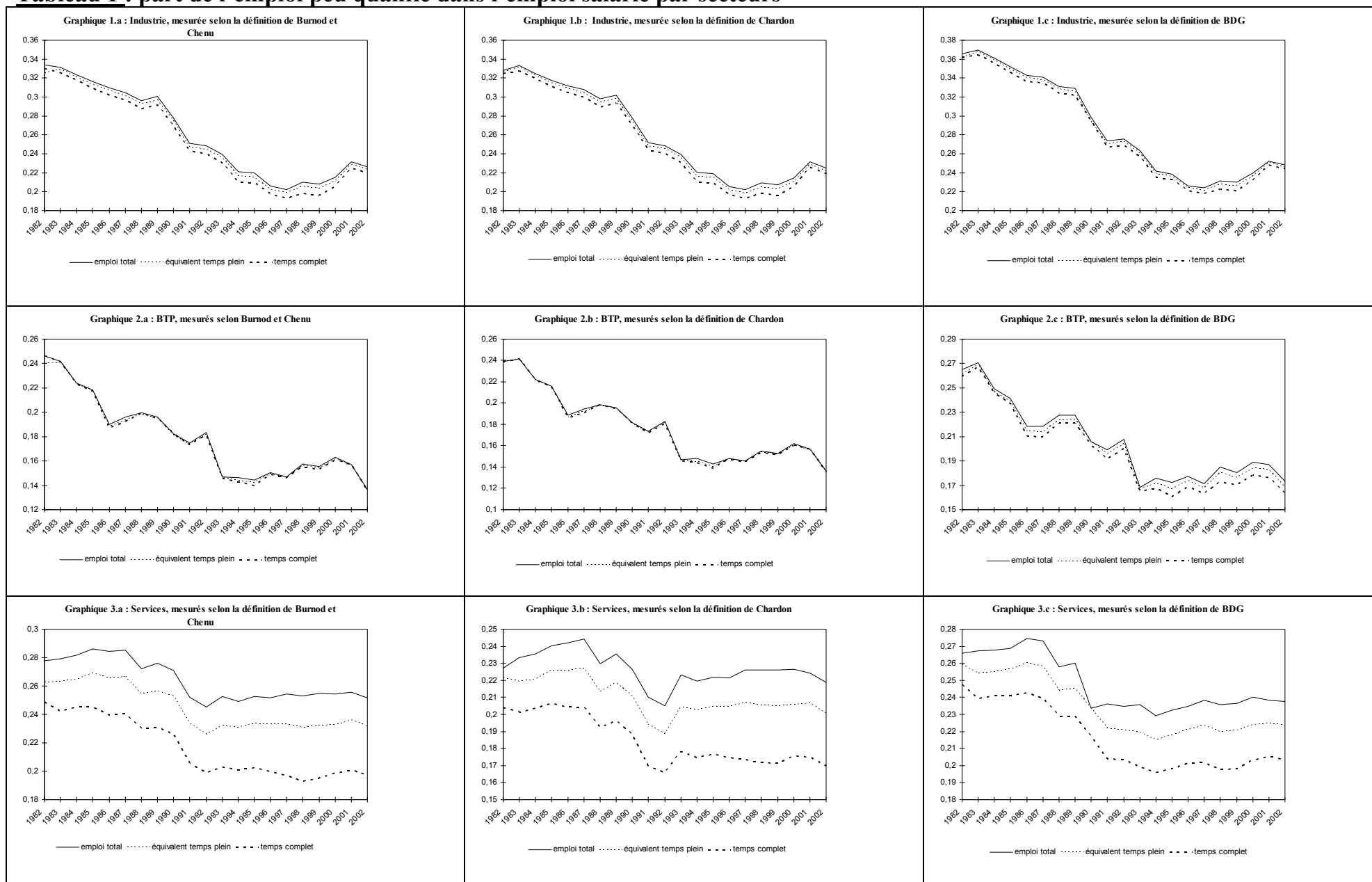


Graphique 2.c : Selon la définition de BDG



Champ : Emplois salariés du secteur privé
Source : Enquête emploi

Tableau 1 : part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi salarié par secteurs



Le coût du travail peu qualifié connaît lui aussi une rupture

Les informations sur le coût de la main d'œuvre par qualification ne sont pas directement disponibles. Elles peuvent néanmoins être reconstituées à partir de l'enquête emploi qui fournit le salaire net de chaque salarié interrogé. Afin d'obtenir le salaire brut et le coût du travail, les taux de cotisation sociale employeurs et salariés légaux en vigueur à la date de l'enquête³ ont été appliqués. Toutes les mesures d'allègement du coût du travail ont été intégrées, qu'elles concernent les bas salaires ou les emplois à temps partiels.

Pour évaluer la contribution de chacun de ces dispositifs à l'évolution du coût du travail peu qualifié (dispositifs d'allègement de charges sur les bas salaires et dispositifs relatif au temps partiel), nous décomposons les mesures d'allègement en reportant le coût du travail hors allègement, le coût du travail n'incorporant que les mesures d'allègement sur les bas salaires et le coût du travail intégrant l'ensemble des allègements (bas salaires et temps partiel).

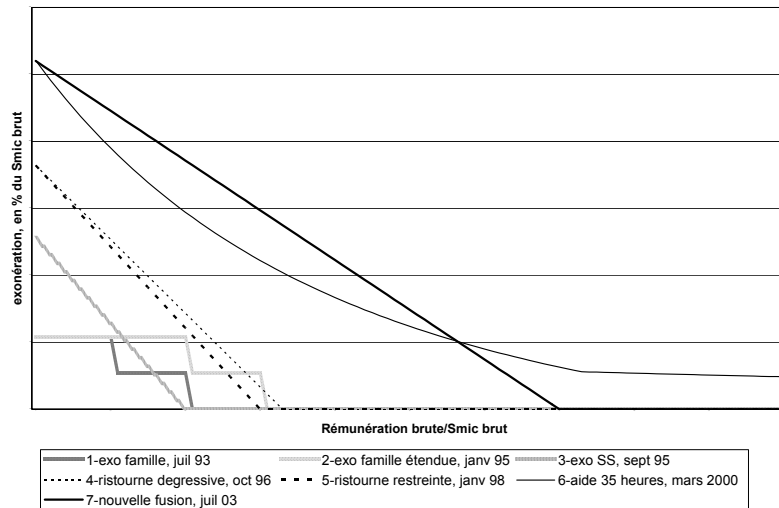
Les dispositifs d'allègements de cotisations sociales

Le premier dispositif a été mis en place en juillet 1993 avec une exonération totale des cotisations patronales d'allocation familiale pour les salaires mensuels inférieurs à 1,1 fois le SMIC et une réduction de moitié pour ceux compris entre 1,1 et 1,2 fois le SMIC (soit respectivement des baisse de 5,4 % et 2,7 % relativement au salaire brut). En janvier 1995, les seuils ont été portés respectivement à 1,2 Smic et 1,3 Smic. En septembre 1995, un dispositif d'exonération dégressive de cotisation d'assurance maladie est ajouté. En 1996, les deux dispositifs ont fusionné dans la loi de finances. Les allègements consistent alors en une réduction dégressive pour les salaires dans la limite de 1,33 fois le Smic. En janvier 1998, le seuil a été réduit à 1,3 fois le Smic. A compter de 2000, les entreprises passant à 35 heures bénéficient dans le cadre du dispositif dit Aubry II, d'une réduction dégressive pour des salaires dans la limite de 1.7 fois le SMIC. Pour les entreprises qui ne sont pas passées aux 35 heures, ce sont les précédentes mesures d'allègement sur les bas salaires qui s'appliquent⁴. Ces dispositifs concernent tous les salaires inférieurs au seuil défini, quelle que soit la nature du contrat de travail, la taille de l'entreprise, etc. Le graphique 3 présente l'ensemble des profils successifs d'exonérations sur les bas salaires.

³ C'est-à-dire en mars sauf pour les années de recensement, en 1990 et en 1999 où l'enquête Emploi a été réalisée en janvier.

⁴ L'enquête emploi ne fournit aucune indication sur le passage aux 35 heures dans l'entreprise à laquelle appartient le salarié enquêté. On a donc retenu la répartition sectorielle (au niveau E de la NAF) des salariés appartenant à des entreprises bénéficiant d'allègements RTT dans le cadre Aubry II. Celle-ci est fournie pour juin 2002 par [Bonnand, 2002]. Pour obtenir la ventilation sectorielle des entreprises bénéficiant des allègements Aubry II en 2000 et 2001, on a supposé que les différents secteurs avaient connu des évolutions identiques.

Graphique 3 : Dix ans de baisse de cotisations sur les bas salaires



Le dispositif relatif au temps partiel a débuté en août 1992 par un abattement forfaitaire de 30% des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi d'un travailleur dont la durée de travail mensuelle est comprise entre 83 et 130 heures. Ce taux d'abattement a atteint 50% en janvier 1993. A partir de juillet 1993, les dispositifs de baisse du coût du travail au voisinage du SMIC et ceux relatifs au temps partiel sont cumulables. En avril 1994, le taux d'abattement a été ramené à 30%, la durée du temps partiel est appréciée sur une base annuelle en plus de la base hebdomadaire et mensuelle. En juin 1998, seuls les contrats dont la durée hebdomadaire du travail est comprise entre 18 et 32 heures bénéficient des mesures de baisse de cotisations. A partir de 2000, seuls les salariés à temps partiel embauchés avant 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés continuent à bénéficier des mesures d'allègements. Dans les entreprises de moins de 20 salariés, la même règle ne s'applique qu'à compter de 2002 où seuls les salariés à temps partiel recrutés avant 2002 bénéficient de mesures d'allègement.

L'évolution du coût du travail peu qualifié

Trois phases méritent d'être distinguées dans l'évolution du coût du travail peu qualifié sur les vingt dernières années en France. De 1982 jusqu'à la fin des années quatre-vingt, le coût relatif du travail peu qualifié diminue. Puis, si l'on fait abstraction des exonérations, il se stabilise au début des années quatre-vingt-dix, et remonte après 1997. Les dispositifs d'exonérations de cotisations sociales ont donc eu pour effet principal de limiter la remontée du coût relatif du travail peu qualifié dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix.

De 1982 jusqu'à la fin des années quatre-vingt, le coût du travail peu qualifié augmente moins vite que celui du travail qualifié. Cette baisse du coût relatif des travailleurs peu qualifié est confirmée quelle que soit la définition de la qualification retenue (tableau 2, graphiques 1.a, 1.b et 1.c). Elle ne résulte pas principalement des mesures de déplafonnement des cotisations sociales mais traduit surtout une baisse de même ampleur des salaires relatifs (tableau 3). A partir de 1982, en effet, la progression du salaire minimum, comme celle du taux de salaire horaire ouvrier vont être plus modérées que celle des salaires moyens et l'on assiste à un écartement croissant de la dispersion des salaires qui compense la forte contraction du tout début de la décennie avec le relèvement du Smic de 10 % en juin 1981 (cf [CSERC, 1999]).

La baisse du coût relatif du travail peu qualifié de 1982 à la fin des années quatre-vingt ne fait alors que traduire cette dispersion croissante des salaires relatifs.

Au tout début des années quatre-vingt-dix, le mouvement s'interrompt. Le coût relatif du travail peu qualifié augmente ponctuellement avant de se stabiliser jusqu'en 1992. Ce palier dans l'évolution du coût relatif est lui aussi conforme aux évolutions du SMIC et du taux de salaire horaire ouvrier dont les hausses dépassent celles des salaires moyens [CSERC, 1999], entraînant un resserrement de la dispersion des salaires et des coûts relatifs par qualifications.

Le coût relatif amorce un nouveau mouvement de baisse entre 1992 et 1997, où il atteint alors son point minimum sur les vingt dernières années (il a perdu au total près de 10 points depuis 1982). Ce mouvement est amorcé par la dispersion des salaires nets mais est amplifié par les baisses de cotisations sociales sur les bas salaires (il aurait eu lieu en l'absence des exonérations de cotisations sociales, mais de façon atténuée). Selon la définition retenue pour la qualification, les allègements de cotisations sociales expliqueraient entre deux et quatre points de réduction du coût relatif du travail peu qualifié, la modération des bas salaires en explique à elle seule au moins autant dans chaque définition de la qualification.

Cette rupture en 1992 coïncide avec celle qui a affecté la part de l'emploi peu qualifié. En théorie, une baisse du coût relatif de l'emploi peu qualifié devrait induire une hausse de la part de l'emploi peu qualifié dans l'emploi total (si les effets de substitution sont suffisamment importants devant les effets volume, conformément à ce qu'indiquent les études appliquées). Ces résultats paraissent donc conformes à cet enchaînement.

Une rupture plus nette pour le temps partiel

La rupture dans l'évolution du coût du travail est confirmée quel que soit le statut d'emploi observé, même si elle est plus nette pour l'emploi total, qui intègre le travail à temps partiel, que pour l'emploi à temps complet. Ce résultat est indépendant de la convention retenue pour définir la qualification.

Les trois définitions de l'emploi (ensemble des salariés, temps complets, équivalents temps plein) donnent des niveaux de coûts relatifs dont la hiérarchie n'est pas celle qui avait été obtenue pour la part de l'emploi peu qualifié. Cela est confirmé quelle que soit la définition de la qualification. Pour l'ensemble des salariés, le coût relatif est le plus faible ; pour les temps complets, il est intermédiaire ; pour les équivalents temps plein, le coût relatif est le plus élevé. Cette hiérarchie exprime simplement le fait que les travailleurs à temps partiel ont des rémunérations relatives plus faibles au sein des travailleurs qualifiés que parmi les travailleurs peu qualifiés, même si les rémunérations absolues des travailleurs à temps partiel sont plus élevées pour les qualifiés que pour les non qualifiés.

Jusqu'en 1992, on constate que le coût relatif des travailleurs peu qualifiés est resté globalement inchangé lorsque l'emploi est mesuré en équivalent temps plein, qu'il a diminué d'un peu moins de trois points lorsque l'emploi est mesuré en temps complets et qu'il a baissé de plus de quatre points lorsque l'emploi total est observé. A partir de 1992, la baisse est la plus nette lorsque l'on retient l'emploi total et elle est moins forte pour le travail à temps complet. Ces écarts traduisent essentiellement la progression plus forte de l'emploi à temps partiel au sein de l'emploi peu qualifié que dans l'emploi qualifié sur la période.

Il y a donc bien eu une baisse du coût relatif des emplois peu qualifiés à temps complets, même si cette baisse est plus faible que celle du coût relatif au sein de l'emploi total. Ce constat, combiné avec les résultats précédents, confirme la coïncidence des évolutions de l'emploi et du coût du travail quelle que soit la définition de l'emploi.

A partir de 1998, le coût relatif va s'infléchir avant d'amorcer un net mouvement de reprise à la hausse. Le coût relatif du travail peu qualifié gagne près de 4 points pour retrouver en 2002 son niveau du début des années quatre-vingt-dix. Le diagnostic est confirmé en retenant les différentes mesures de l'emploi.

L'examen de la contribution des mesures d'exonération de cotisations sociales sur les bas salaires à l'évolution du coût du travail peu qualifié relativement à celui du travail qualifié, met en évidence, lorsque l'on considère l'emploi total, deux périodes assez distinctes (tableau 2, graphiques 1.a à 1.c). La première période 1993-1998, où les mesures d'allègements ont eu un impact conforme aux objectifs qui leur avait été assignés : réduire le coût du travail peu qualifié relativement au travail qualifié. La seconde période 1999-2002, où les mesures d'allègements ont exercé des effets légèrement atténués. Les évaluations du coût du travail à partir de 1999 sont néanmoins assez grossières. On ne sait pas si les travailleurs à temps complets appartiennent ou non à des entreprises qui ont signé des accords de passage à 35 heures et qui bénéficient d'exonérations spécifiques (en l'absence d'une information au niveau individuel on a appliqué des ratios sectoriels ; cf note 4).

Comment expliquer cette évolution ? Alors qu'avant 1998 les mesures d'allègement sur les bas salaires portaient sur les emplois dont le *salaire mensuel* était au voisinage du SMIC, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, à compter de 1999 les mesures d'allègements ne portent que sur les emplois dont le *salaire horaire* est au voisinage du SMIC. Or, le travail à temps partiel est plus diffusé au sein des emplois peu qualifiés et cette différence s'est accentuée depuis 1993. Par conséquent, les emplois peu qualifiés à temps partiels ont largement bénéficié des mesures d'allègement jusqu'en 1998, même si le salaire horaire excédait nettement le SMIC horaire. A compter de 1999, avec la proratisation, certains de ces emplois sont sortis du champ d'application des mesures d'allègement.

Une simple analyse en termes de contribution vient conforter cette explication. Si l'on calcule un coût du travail en faisant comme si les exonérations n'avaient pas été proratisées à compter de 1998, on constate que le coût relatif du travail aurait été toujours inférieur à ce qu'il a été avec la mise en place des mesures de proratisation (graphiques 1.a à 1.c, tableau 2). En outre, en ne considérant que les emplois à temps complets on ne constate pas systématiquement cette hiérarchie.

La rupture est effective dans chaque grand secteur d'activité

L'évolution du coût du travail constatée dans le tertiaire est analogue à celle du niveau agrégé. Le coût relatif travail peu qualifié – travail qualifié diminue de près de 11 points sur la période 1982-1997 et à compter de 1998 progresse de près de 2 points. Dans la première phase, un décrochage apparaît en 1992 qui est amplifié à partir de 1994 par les mesures d'exonérations de cotisations sociales. En revanche, dans les deux autres secteurs l'évolution du coût relatif est sensiblement différente. Dans l'industrie, le coût relatif baisse de façon plus modérée que dans le tertiaire sur la période 1982-1988 (-6 points), puis connaît une période d'accroissement en 1989-1993 pour décroître de 1994 à 1997 et augmenter enfin à partir de 1998 (+6 points de 1998 à 2002). Les mesures d'allègement ont ici retardé la remontée du coût du travail. Dans les BTP, le coût relatif a connue des évolutions moins marquées. De 1982 à 1999, le coût relatif n'a connu que de faibles fluctuations, mais à partir de 2000 il progresse comme dans les autres secteurs (+4 point de 2000 à 2001). Les mesures d'allègement ont décalé vers le bas une série qui suit des mouvements erratiques autour d'une constante.

Les mesures de proratisation ont eu des effets assez contrastés au niveau sectoriel. L'atténuation de la baisse du coût du travail peu qualifié due à la proratisation se manifeste dans l'industrie et le tertiaire. On y observe le même impact réduit à partir de 1999. Dans les BTP, les mesures d'exonération n'ont pas exercé d'effets défavorables au travail peu qualifié ; le coût relatif du travail est systématiquement réduit par les exonérations.

Emploi et coût relatifs : des ruptures qui coïncident ?

Au niveau agrégé, sur la période 1982-1992, le ratio emploi peu qualifié sur emploi qualifié s'est réduit malgré la baisse du coût relatif. De la même façon, entre 1998 et 2002, l'emploi peu qualifié a progressé relativement à l'emploi qualifié en dépit d'un accroissement du coût du travail peu qualifié par rapport celui du travail qualifié. Sur ces deux périodes, l'emploi peu qualifié augmente avec son coût relatif ce qui est en première analyse peu compatible avec des mécanismes de substitution entre travail qualifié et travail peu qualifié. Or, en l'absence d'effets de substitution, les exonérations de cotisation employeurs sur les bas salaires n'auraient aucun effet sur la structure des emplois par niveau de qualification.

Mais cette mise en parallèle de l'emploi et du coût relatif ne tient pas compte à la fois d'un éventuel progrès technique biaisé en défaveur du travail peu qualifié et de potentiels effets de recomposition sectorielle. En d'autres termes, l'effet du coût du travail peut être masqué par celui du progrès technique. Si le progrès technique, au travers de nouvelles générations d'équipements productifs ou de nouveaux modes d'organisation de la production et du travail, s'effectue au détriment de l'emploi peu qualifié, il n'est pas suffisant de superposer l'évolution de l'emploi à celle du coût du travail pour se prononcer sur les effets des exonérations de cotisation employeur.

L'effet du coût du travail sur l'emploi peut être masqué par un progrès technique biaisé

Pour intégrer l'effet d'un éventuel biais de progrès technique, une façon simple est de raisonner en variation et non en niveau. Si le biais en défaveur des travailleurs peu qualifiés était constant sur la période 1982-2002, on rendrait apparent l'impact du coût

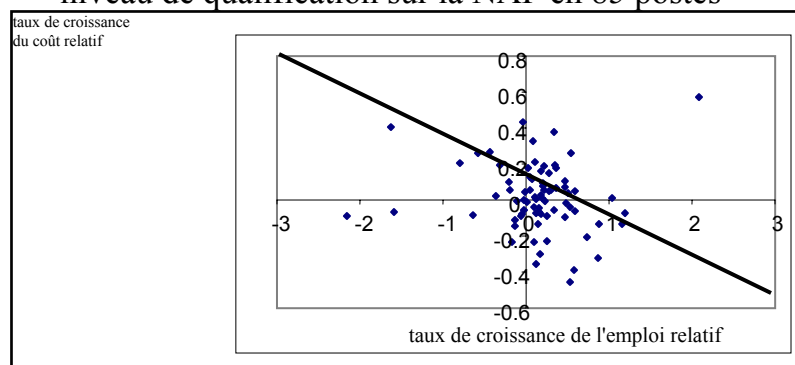
relatif sur l'emploi relatif en observant les séries en variations. Les résultats suggèrent effectivement la présence d'une corrélation négative entre la structure des emplois et le coût relatif travail peu qualifié – travail qualifié, corrélation particulièrement marquée pour l'emploi mesuré en équivalent temps plein et en dehors de l'industrie.

Lorsque l'on examine les séries en niveau, la corrélation négative entre l'emploi et le coût relatif n'est pas nette. C'est le cas si l'on raison en des termes agrégés (tableau 4) ou si l'on distingue les trois secteurs d'activité (tableaux 6, 8 et 10). De façon schématique, disons que dans le BTP, il paraît y avoir plutôt une corrélation positive sur les vingt années, dans toutes les définitions de la qualification et les mesures de l'emploi. Dans l'industrie, cela dépend des sous périodes, des définitions de la qualification et des mesures de l'emploi. Dans le tertiaire, la corrélation est plutôt négative sur les vingt années, pour la plupart des mesures de l'emploi et des définitions de la qualification.

Lorsque l'on considère les séries en variation, le constat devient très différent. Une corrélation négative apparaît assez nettement avec quelques exceptions selon les sous-périodes, la mesure de l'emploi et la définition de la qualification (tableau 5). Cette relation négative est confirmée dans chaque grand secteur d'activité (tableaux 7, 9 et 11). Elle persiste dans le tertiaire, apparaît beaucoup plus nettement dans le BTP et reste dépendante des périodes et des définitions dans l'industrie.

L'hétérogénéité observée à un niveau sectoriel relativement grossier (en 3 secteurs) peut cependant occulter des évolutions différentes à un niveau plus fin. Afin de le vérifier, on a calculé au niveau de la NAF en 85 postes les taux de croissance moyens de l'emploi relatif et du coût relatif. Le nuage de points formé par ces derniers est reporté en graphique 4 ainsi que la droite de régression qui lui est associée. Cette droite présente effectivement une pente négative compatible avec une élasticité de substitution entre travail qualifié et peu qualifié non nulle.

Graphique 4 : Taux de croissance moyens de l'emploi relatif et du coût relatif par niveau de qualification sur la NAF en 85 postes



L'influence de la conjoncture : une croissance plus riche en emploi peu qualifié

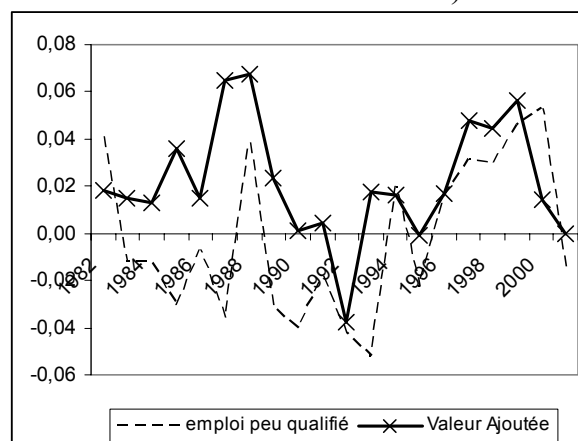
Au-delà des effets du progrès technique, l'influence de la conjoncture peut elle aussi masquer les effets éventuels du coût du travail sur l'emploi peu qualifié. Il suffit pour s'en convaincre de constater que la stabilisation de l'emploi peu qualifié et sa remontée coïncident avec la reprise de la croissance après la récession de 1993. La rupture de l'emploi peu qualifié correspond en outre à un partage entre deux cycles d'activité qui couvrent les périodes 1984-1993 d'une part, et 1993-2002 d'autre part. Comme la conjoncture a un effet très marqué sur l'emploi, fortement procyclique, et que ces deux cycles ne sont guère réguliers, ni par leur chronologie, ni par leur

amplitude respective, il est très probable que la conjoncture ait un rôle à jouer dans l'évolution de l'emploi peu qualifié sur les vingt dernières années.

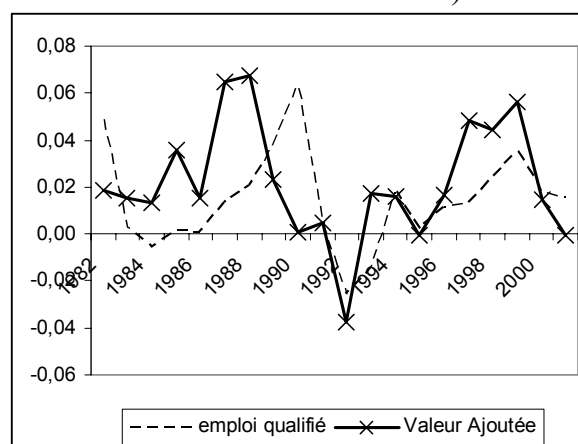
Les graphiques 5 et 6 reportent l'évolution de l'emploi par niveau de qualification et celle de la valeur ajoutée. On constate que l'emploi est procyclique quelle que soit la qualification. Toutefois la corrélation entre évolution de l'emploi et fluctuations de l'activité semble plus affirmée au cours du premier cycle s'agissant du travail qualifié et semble au contraire plus marquée au cours du second cycle pour le travail peu qualifié.

L'évolution jointe de l'emploi peu qualifié et de la valeur ajoutée connaît d'ailleurs une rupture de niveau à compter de 1993. Avant cette date, le taux de croissance moyen de l'emploi peu qualifié (-2%) est nettement inférieur à celui de la valeur ajoutée (+2,5%). A partir de 1993, l'évolution moyenne de l'emploi non qualifié est légèrement supérieure à celle de la valeur ajoutée. Tout semble indiquer que le contenu de la croissance en emploi peu qualifié s'est sensiblement amélioré à compter la date de mise en application des premières mesures d'exonération des cotisations employeurs.

Graphique 5 : évolution de la valeur ajoutée et de l'emploi peu qualifié (définition suivant Burnod et Chenu)



Graphique 6 : évolution de la valeur ajoutée et de l'emploi qualifié (définition suivant Burnod et Chenu)



Le constat n'est pas modifié au niveau des trois grands secteurs. Là encore, l'évolution de l'emploi qualifié est étroitement et positivement corrélée avec celle de

la valeur ajoutée. Après 1993, la croissance semble être plus riche en emploi peu qualifié : le taux de croissance moyen des effectifs peu qualifiés continue à suivre étroitement le profil du cycle mais il est devenu systématiquement supérieur à celui de la valeur ajoutée.

Tableau 2 : Coût relatif emploi peu qualifié - emploi suivant la définition de la qualification

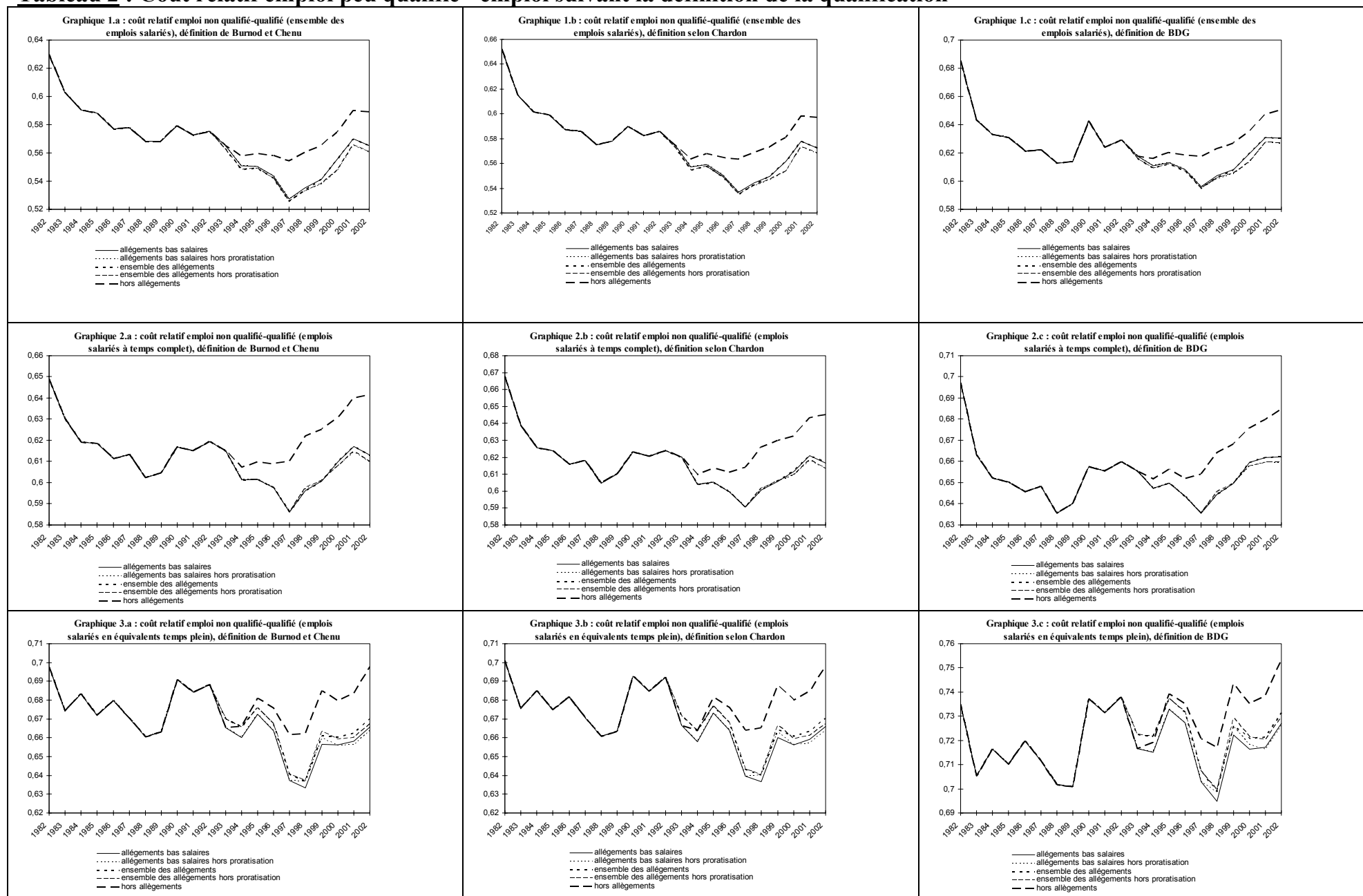


Tableau 3 : salaire relatif emploi peu qualifié - emploi suivant la définition de la qualification

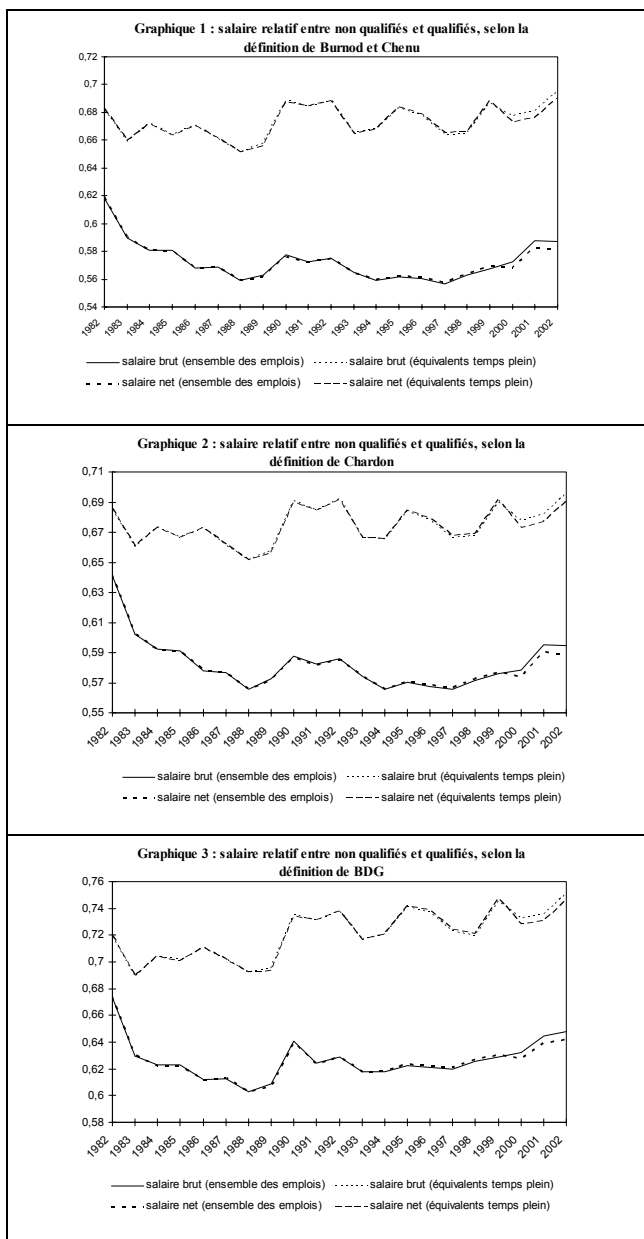


Tableau 4 : Coût relatif et emploi relatif peu qualifié - qualifié

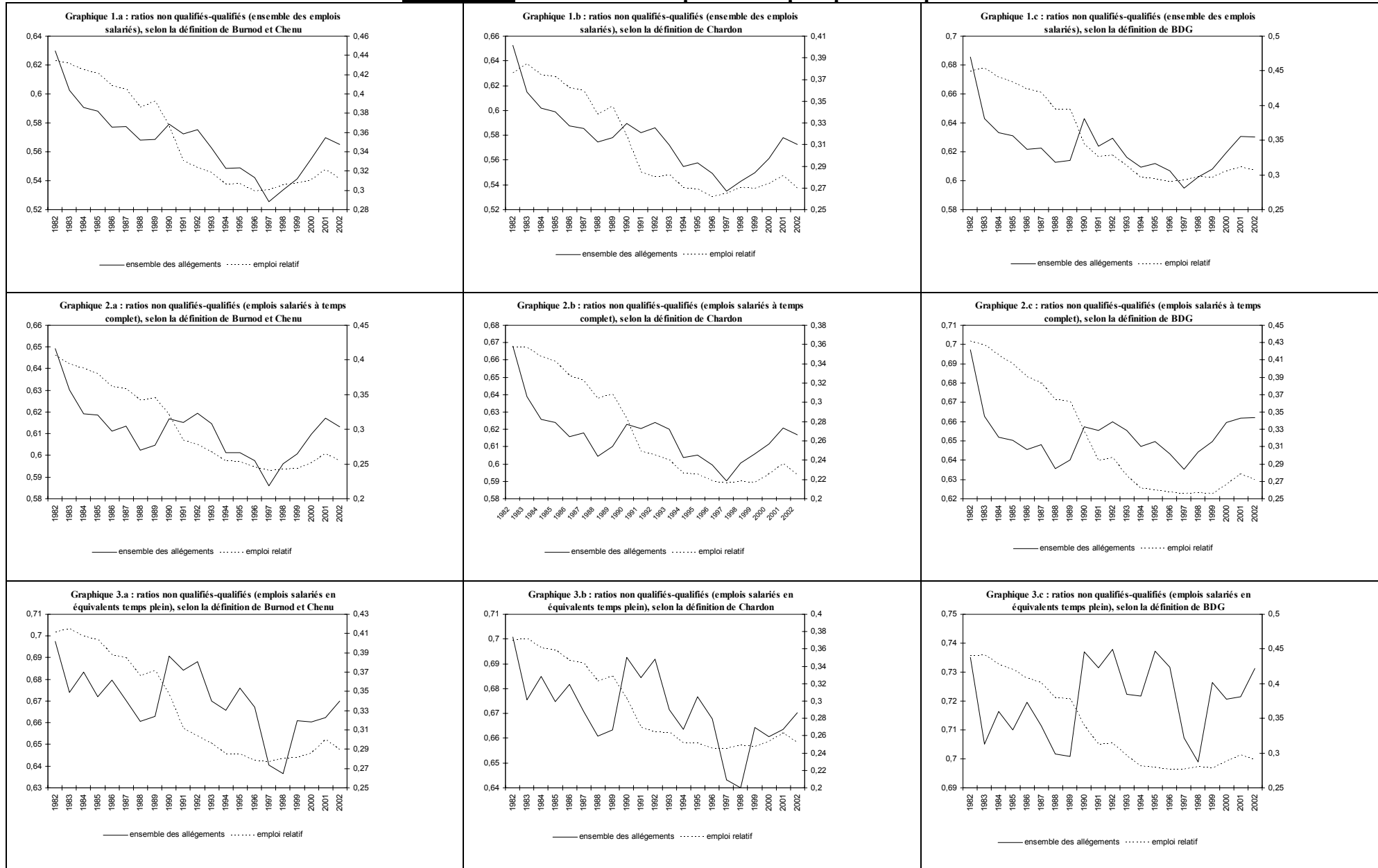


Tableau 5 : Variations du coût relatif et de l'emploi relatif peu qualifié - qualifié

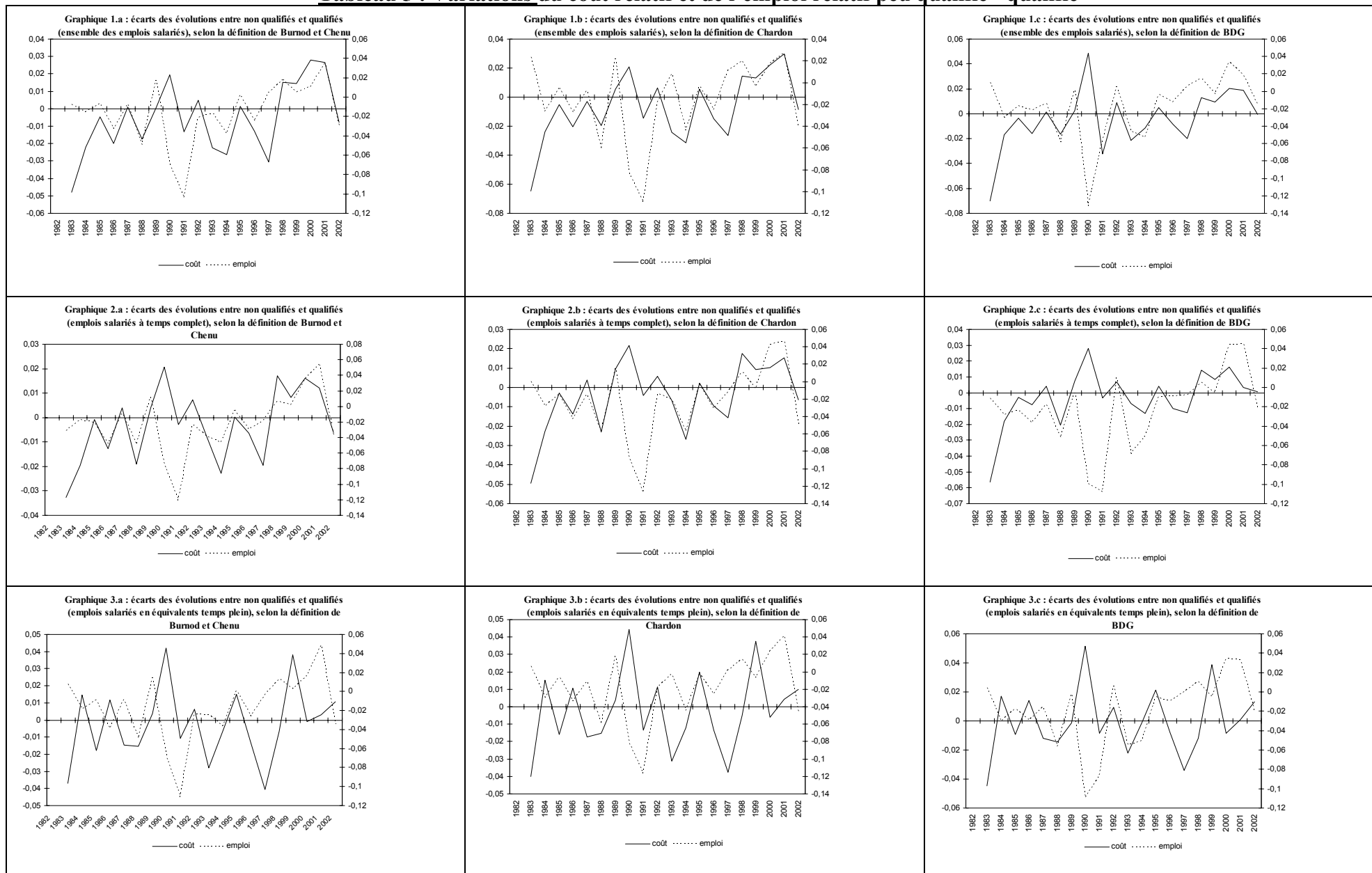


Tableau 6 : Coût relatif et emploi relatif peu qualifié - qualifié, par secteur (Burnod et Chenu)

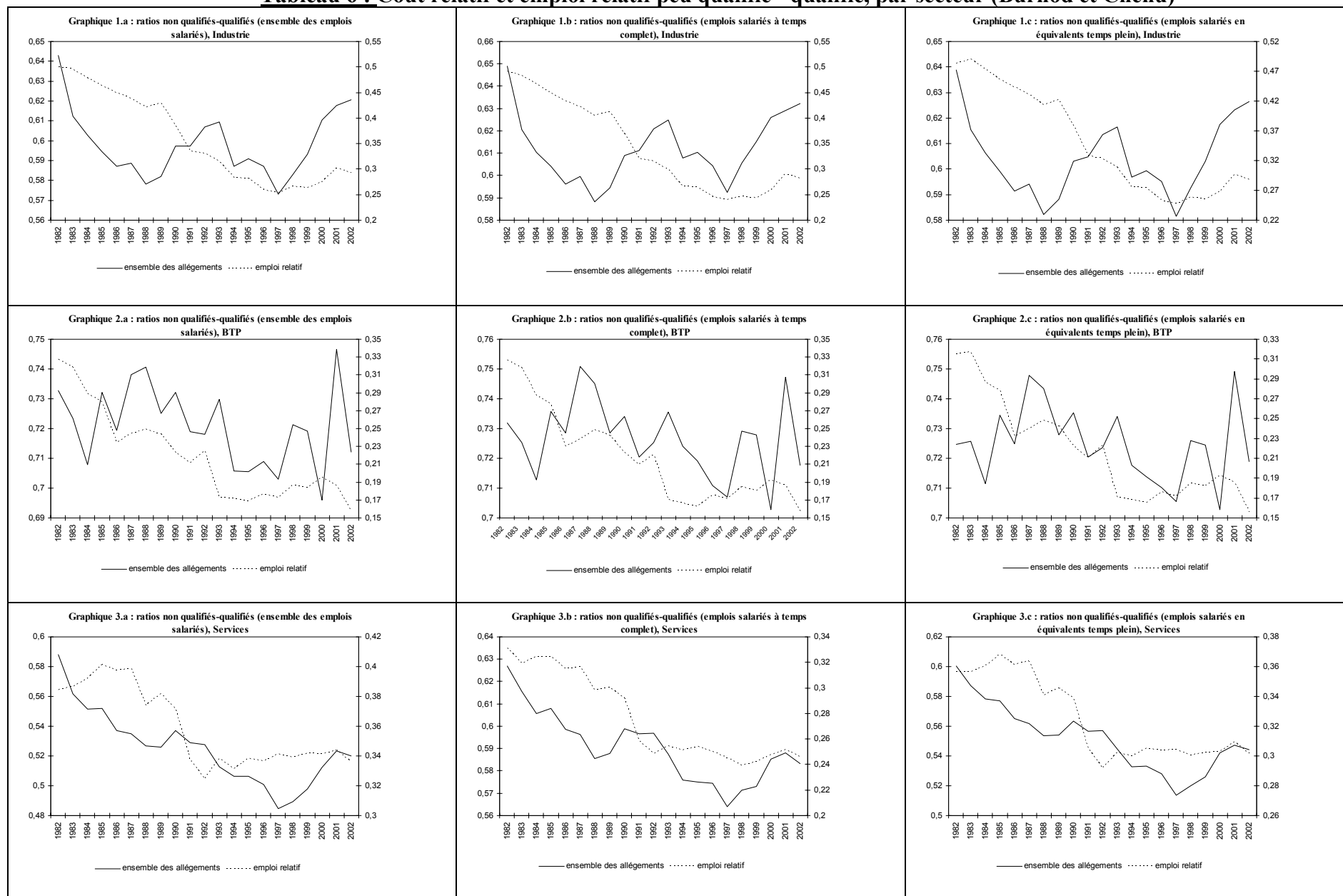


Tableau 7 : Variations du coût relatif et de l'emploi relatif peu qualifié - qualifié, par secteur (Burnod et Chenu)

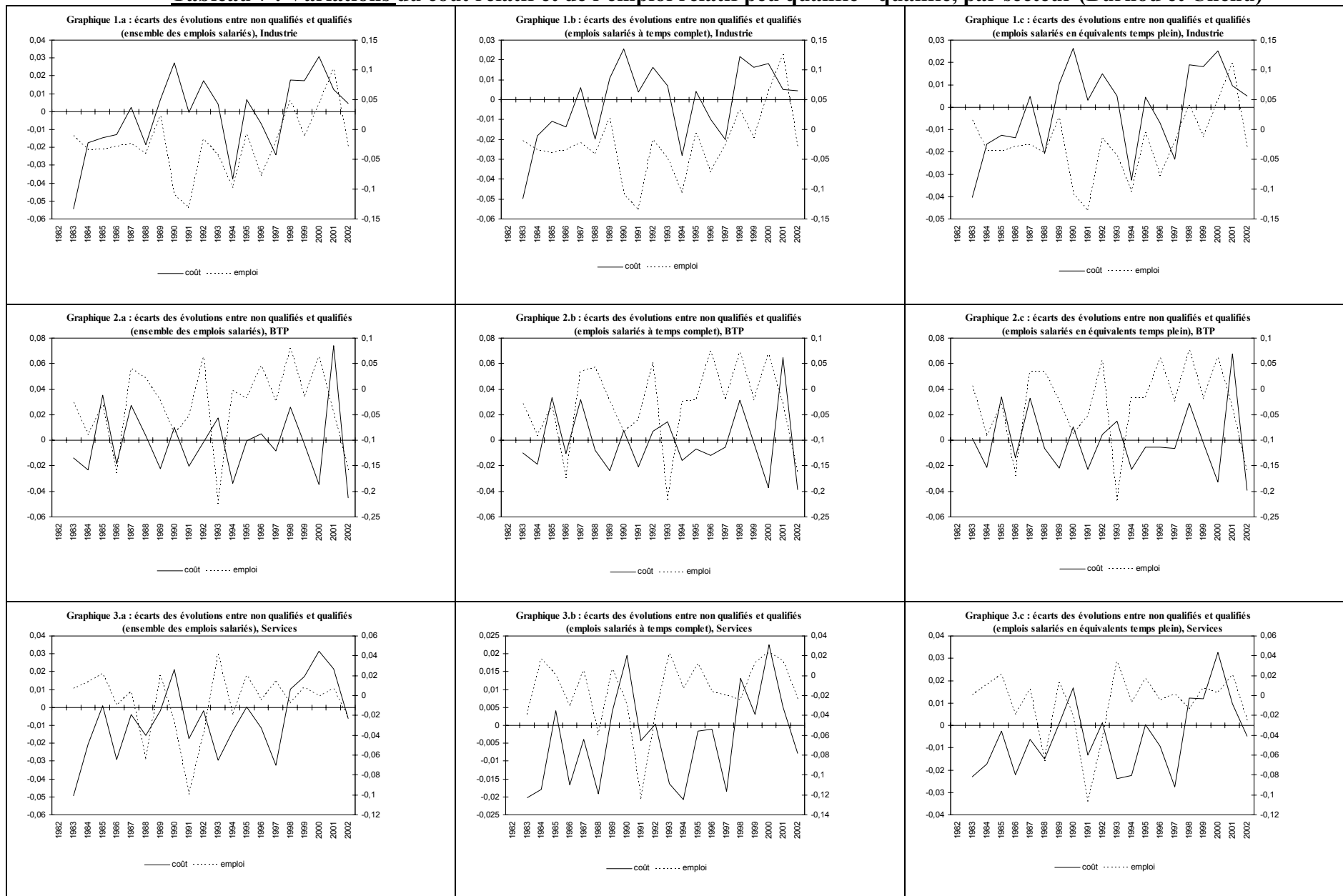


Tableau 8 : Coût relatif et emploi relatif peu qualifié - qualifié, par secteur (Chardon)

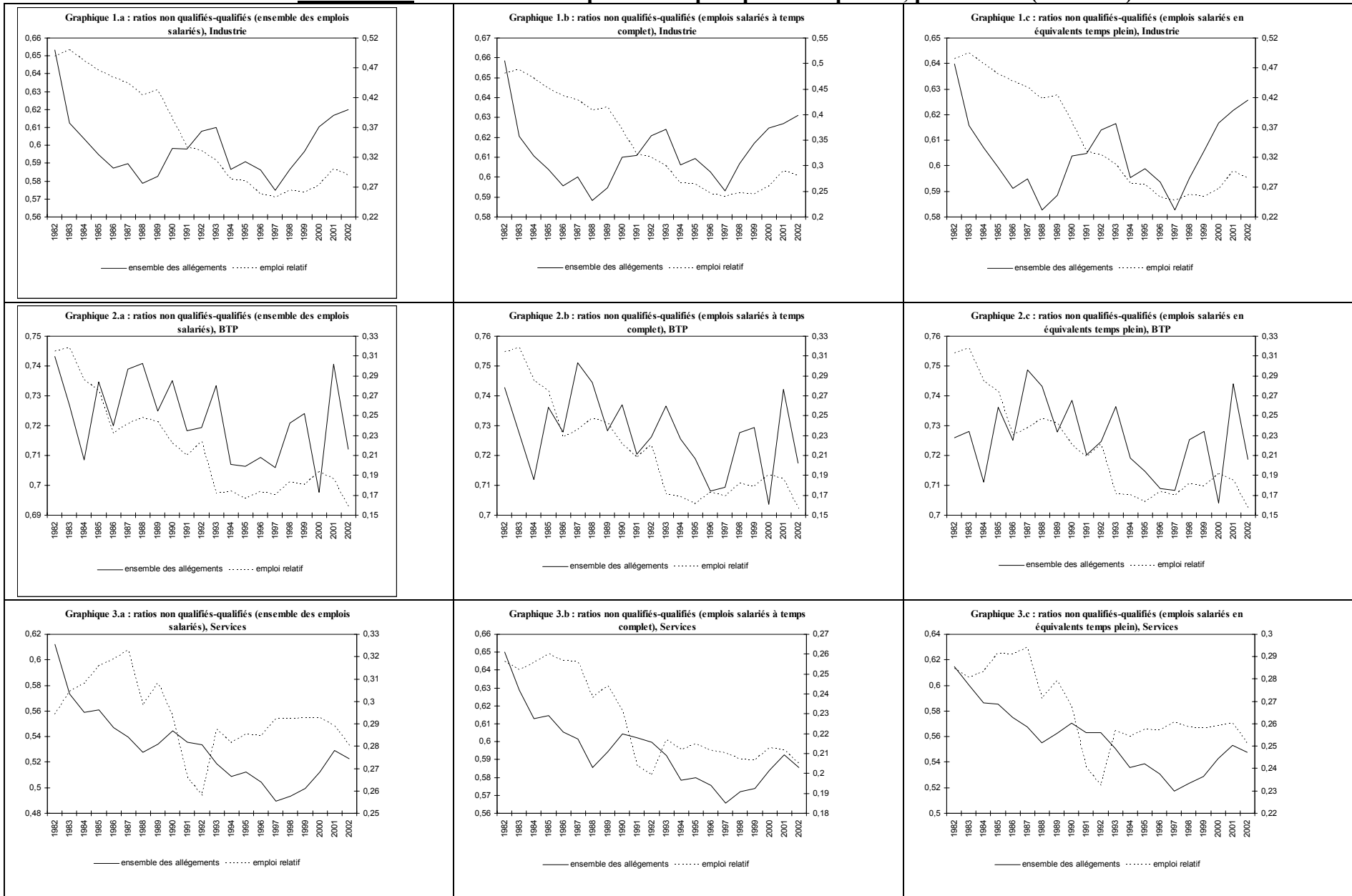


Tableau 9 : Variations du coût relatif et de l'emploi relatif peu qualifié - qualifié, par secteur (Chardon)

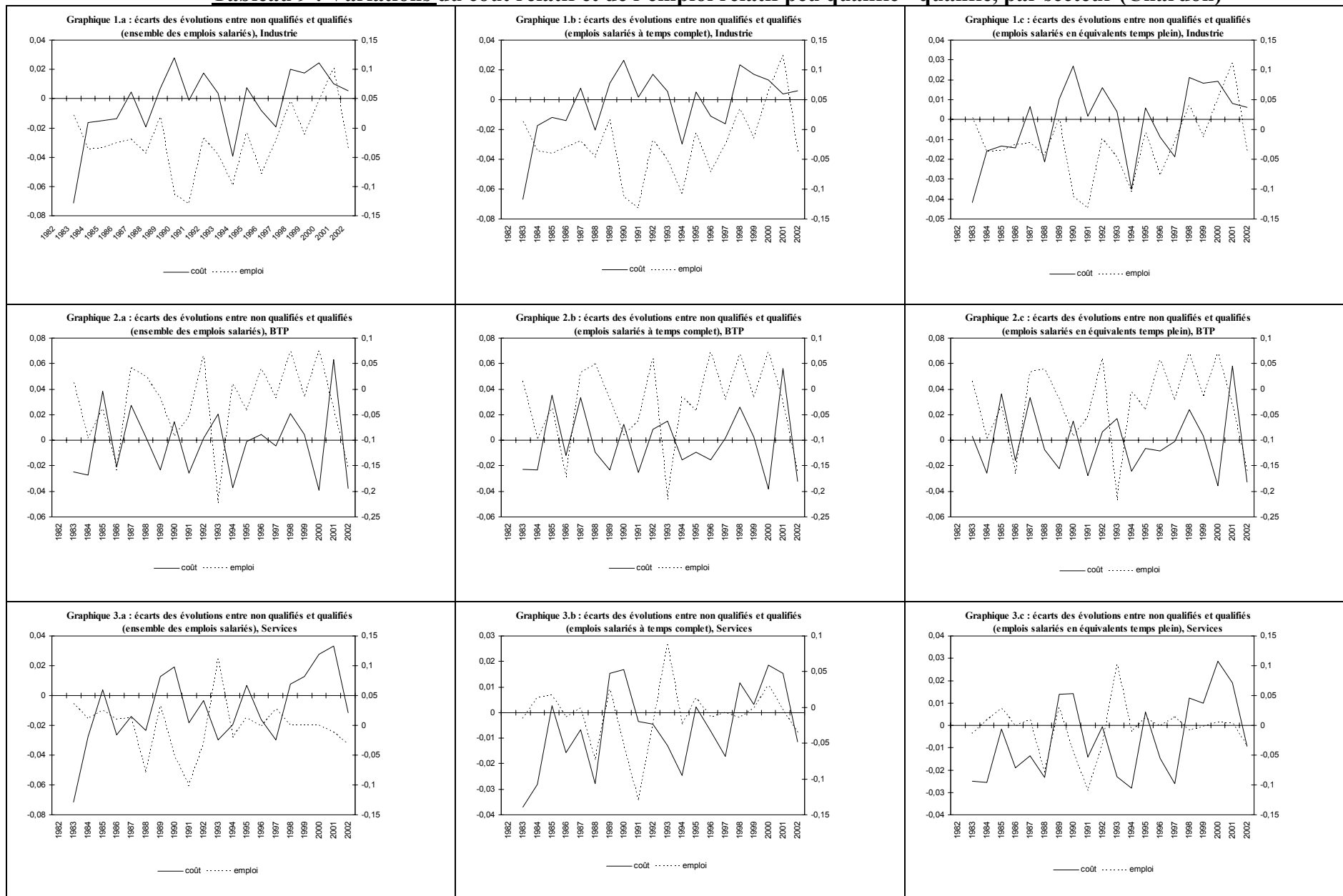


Tableau 10 : Coût relatif et emploi relatif peu qualifié - qualifié, par secteur (BDG)

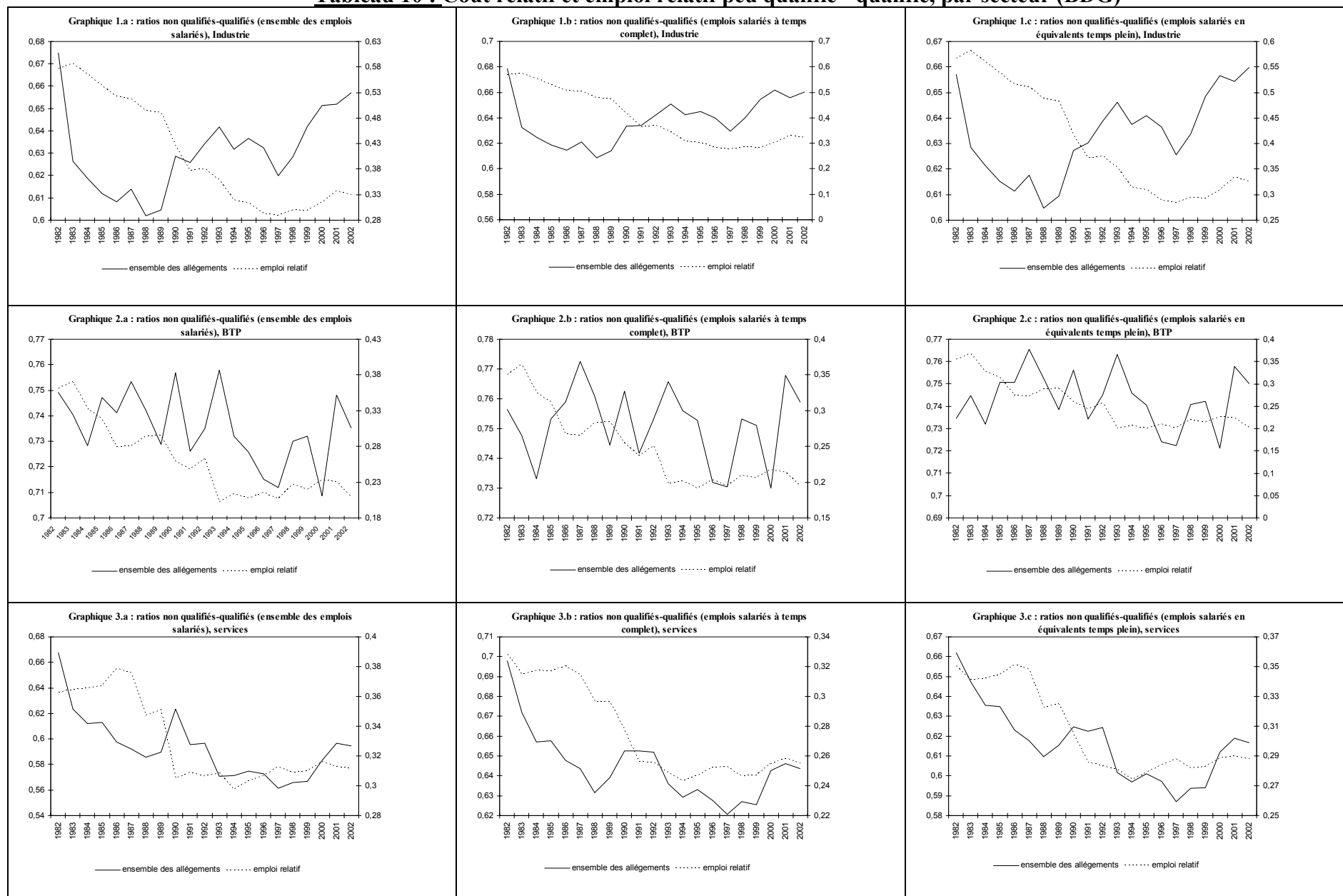
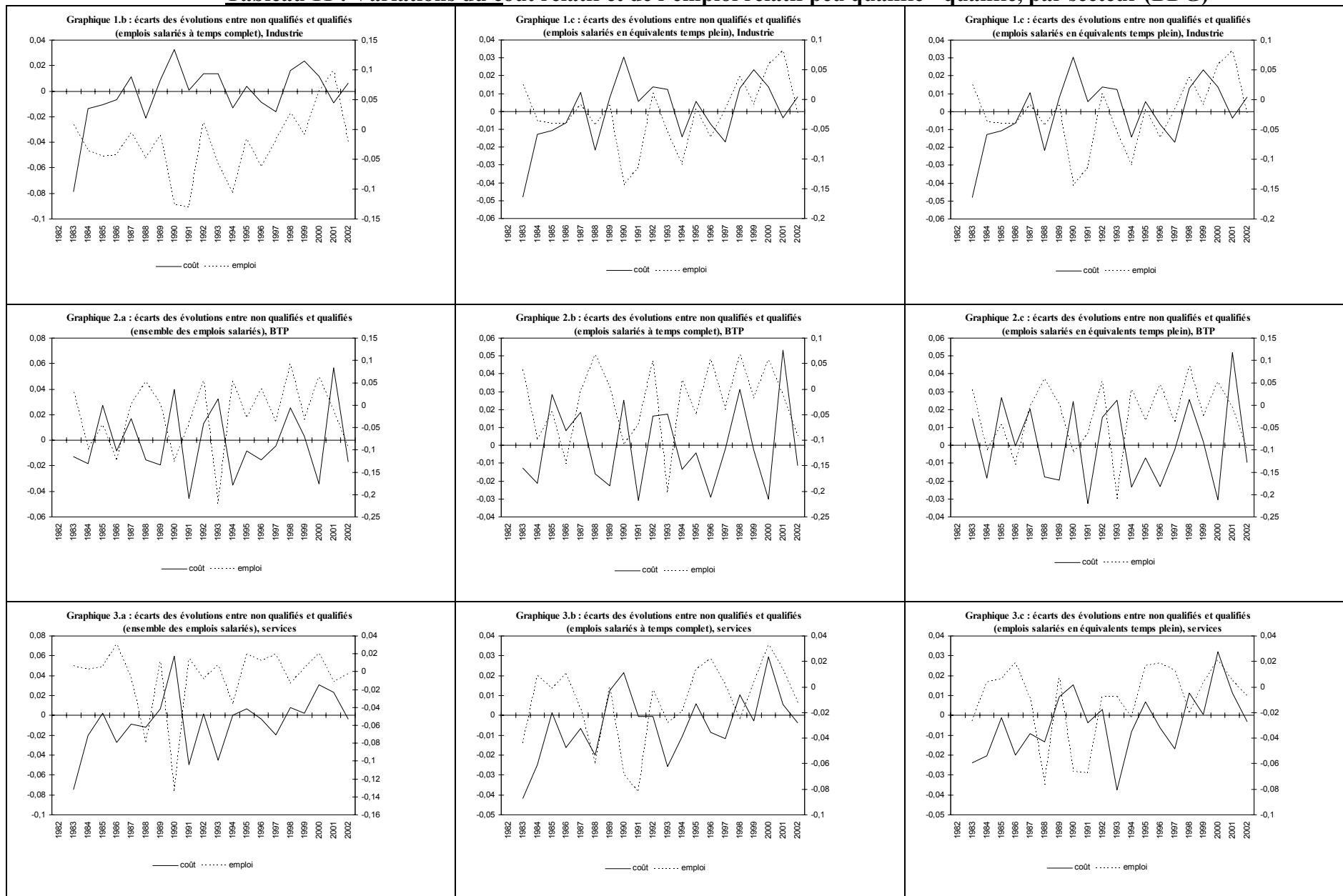


Tableau 11 : Variations du coût relatif et de l'emploi relatif peu qualifié - qualifié, par secteur (BDG)



Conclusions

Avant d'expliquer les causes des changements et éventuellement de suggérer des inflexions de politiques économiques, il est nécessaire de décrire les faits en demeurant à la fois synthétique et précis. Dans cette étape préalable de construction de « faits stylisés », comme les appellent les économistes, nous avons privilégié la sélection de « faits résistants ». Il s'agissait de produire des constats sur les changements dans la structure des emplois en longue période qui soient robustes au choix nécessairement conventionnel de ce qu'est le travail qualifié, à la définition arbitraire du périmètre de l'emploi (total, à temps complet ou en équivalent temps plein) ainsi qu'aux possibilités de partitions sectorielles plus ou moins fines. Toutes ces dimensions de contrôle ont été mobilisées simultanément sur vingt années d'enquêtes Emploi de l'INSEE afin de produire une batterie originale de « faits résistants ».

L'objet était non seulement de décrire statistiquement les changements dans la structure de l'emploi par qualification, mais aussi de faire de même du côté de la structure du coût relatif afin de tenter une mise en parallèle des deux types de changements. En amont d'une estimation économétrique⁵, nous avons discuté les effets éventuels d'un biais de progrès technique et des inflexions conjoncturelles sur les relations qu'entretiennent l'emploi et le coût du travail des travailleurs qualifiés et des travailleurs peu qualifiés.

Au terme de ce travail, dix résultats essentiels peuvent être retenus.

1. Quelle que soit la convention retenue pour définir la qualification, il y a bien une rupture de tendance dans l'évolution de l'emploi peu qualifié, qui intervient dans la première moitié des années quatre-vingt-dix.
2. Le retournement de la part des travailleurs peu qualifiés dans l'emploi total précède celui des effectifs peu qualifiés. Le recul de la part des emplois peu qualifiés devient en effet plus modéré à partir de 1992 alors que les effectifs ne connaissent pas d'inflexion comparable. Les effectifs se stabilisent après 1994. Toutefois, les effectifs comme la part ne remontent véritablement qu'en 1997.
3. La rupture de tendance est confirmée quel que soit le statut d'emploi observé, même si elle est plus nette pour l'emploi total, qui intègre le travail à temps partiel, que pour l'emploi à temps complet. Ce résultat est indépendant de la convention retenue pour définir la qualification.
4. La rupture est effective dans chaque grand secteur d'activité même si elle est d'ampleur contrastée : moindre baisse suivie d'une reprise tardive dans l'industrie, stabilisation dans le BTP, remontée dans le tertiaire. Ce résultat est indépendant de la définition de l'emploi et de la convention retenue pour définir la qualification.
5. Le coût du travail peu qualifié relativement au coût du travail qualifié connaît également une rupture après 1992, quelle que soit la convention utilisée pour définir la qualification. La rupture traduit les effets des exonérations de cotisations sociales. Mais ces dernières ont en réalité poursuivi le mouvement de

⁵ Ces estimations figurent dans le document « Allègement du coût du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation », Gafsi, L'Horty, Mihoubi [2004].

baisse du coût relatif des années quatre-vingt et elles n'ont pas empêché la remontée du coût du travail relatif de la fin des années quatre-vingt-dix.

6. La rupture dans l'évolution du coût du travail est confirmée quel que soit le statut d'emploi observé, même si elle est plus nette pour l'emploi total, qui intègre le travail à temps partiel, que pour l'emploi à temps complet. Ce résultat est indépendant de la convention retenue pour définir la qualification.
7. La rupture est effective dans chaque grand secteur d'activité même si son ampleur et son calendrier sont contrastés : elle intervient dès 1992 dans le tertiaire où elle amplifie la tendance à la baisse précédente ; elle a lieu à partir de 1993 dans l'industrie et le BTP. Ces résultats sont indépendants de la définition de l'emploi et de la convention retenue pour définir la qualification.
8. A partir de 1998, le coût relatif du travail peu qualifié connaît un mouvement de reprise à la hausse, qui s'explique en partie par la proratisation des baisses de cotisations sociales. Les exonérations de cotisations sociales n'ont pas empêché la remontée du coût du travail relatif de la fin des années quatre-vingt-dix.
9. Les mouvements des années quatre-vingt et ceux de la fin des années quatre-vingt-dix font que les évolutions des niveaux du coût relatif et de l'emploi relatif, de façon contre intuitive, affichent spontanément une corrélation positive. La véritable relation, négative, peut cependant être masquée par un biais de progrès technique défavorable au travail peu qualifié. En supposant un biais constant sur les vingt dernières années, il y a bien une corrélation négative entre la structure des emplois et le coût relatif. Cette corrélation est confirmée au niveau agrégé, au niveau des trois grands secteurs et à un niveau sectoriel très fin (NAP 85).
10. La conjoncture exerce également un effet masquant sur le lien entre emploi et coût relatif. Si l'emploi peu qualifié augmente avec la croissance, comme l'emploi qualifié, la corrélation semble plus affirmée au cours du premier cycle (1984-1993) s'agissant du travail qualifié et semble au contraire plus marquée au cours du second cycle (1993-2002) pour le travail peu qualifié. Après 1993, la croissance semble être plus riche en emploi peu qualifié : le taux de croissance moyen des effectifs peu qualifiés continue à suivre étroitement le profil du cycle mais il est devenu systématiquement supérieur à celui de la valeur ajoutée.

Bibliographie

Audric S., Givord P., Prost C. (1999), « Evolution de l'emploi et des coûts par qualification entre 1982 et 1996 », *Document de travail* de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques, G9919, INSEE, décembre.

Bisault L., Destival V., Goux D. (1994). « Emploi et chômage des « non qualifiés » en France », *Economie et statistique* N°273.

Bonnand M. (2002). « Les entreprises bénéficiaires des allègements liées à la RTT à la fin juin 2002 », *ACOSS STAT Bilan*, n°4, Décembre.

Burnod G., Chenu A., (2001) : « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi*, N°86, Avril.

Chardon O. (2001). « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *Insee Première* N°796, juillet.

Crépon B., Desplatz R., (2001) : « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires », *Economie et statistique* N°348.

CSERC (1999). *Le SMIC, salaire minimum de croissance*. La documentation française.

Gafsi I., Greenan N., L'Horty Y., et Mihoubi F. [2004]. « Allègements de cotisations sociales, biais technologique et biais organisationnel : Une étude empirique sur les déterminants de la demande de travail peu qualifié en France », Rapport de recherche du Centre d'Etude des Politiques économiques de l'Université d'Evry (EPEE), convention MAR-DARES.

Gubian A., Ponthieux S. (2000). « Emplois non qualifiés, emplois à bas salaires et mesures d'allègements sur le coût du travail » *Premières synthèses*, n°51-1.

OFCE. (2003). « L'évaluation des politiques économiques en débat : les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires ». *Revue de l'OFCE*, n° 85 - avril 2003.

Annexe 1 : Classifications des employés qualifiés et peu qualifiés selon la PCS

Employés par PCS	Burnod et Chenu	Chardon	Bisault, Destival et Goux	Bisault, Destival et Goux modifié
5211 Agents d'exploitation des PTT et assimilés	Q	Q	Q	Q
5212 Préposés des PTT	Q	Q	NQ	NQ
5213 Agents de constatation ou de recouvrement des impôts, du trésor, des douanes	Q	Q	Q	Q
5214 Commis, adjoints administratifs, de la fonction publique	Q	Q	Q	Q
5215 Agents de bureau de la fonction publique	Q	Q	Q	Q
5216 Agents de service des établissements d'enseignement	NQ	NQ	NQ	NQ
5217 Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	NQ	NQ	NQ	NQ
5221 Aide-soignants (du public ou du privé)	Q	Q	Q	Q
5222 Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)	NQ	NQ	NQ	NQ
5223 Ambulanciers salariés (du public ou du privé)	NQ	Q	Q	Q
5311 Agents de police	Q	Q	Q	Q
5312 Gendarmes	Q	Q	Q	Q
5313 Sergents	Q	Q	Q	Q
5314 Hommes du rang	Q	Q	Q	Q
5315 Pompiers	Q	Q	Q	Q
5316 Agents techniques des eaux et forêts	Q	Q	Q	Q
5317 Agents de sécurité, de surveillance	NQ	NQ	NQ	NQ
5411 Secrétaires	Q	Q	Q	Q
5412 Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opératrices sur machines de bureau	Q	Q	Q	Q
5415 Opératrices de saisie en informatique	Q	NQ	Q	Q
5416 Opérateurs d'exploitation en informatique	Q	Q	Q	Q
5417 Standardistes, téléphonistes	Q	NQ	NQ	NQ
5421 Employés des services comptables ou financiers	Q	Q	NQ*	NQ
5424 Employés administratifs divers d'entreprise	Q	Q	NQ*	NQ
5428 Dessinateurs d'exécution	Q	Q	Q	Q
5431 Employés des services techniques de la banque, guichetiers	Q	Q	Q	Q
5434 Employés des services techniques des assurances	Q	Q	Q	Q
5441 Contrôleurs des transports (personnels roulants)	Q	Q	Q	Q
5442 Agents des services commerciaux des transports et du tourisme	Q	Q	Q	Q
5443 Agents administratifs des transports de marchandises	Q	Q	Q	Q
5444 Agents et hôtesses d'accueil et d'information	Q	Q	NQ	NQ
5445 Agents et hôtesses d'accompagnement	Q	Q	Q	Q
5499 Salariés ne donnant aucune indication sur leur profession	Q	Q	Q	Q
5511 Vendeurs en gros de biens intermédiaires, biens d'équipement	NQ	Q	Q	Q
5512 Vendeurs en alimentation	NQ	NQ	Q	Q
5513 Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer	NQ	Q	Q	Q
5514 Vendeurs en équipement de la personne, articles de sport	NQ	Q	Q	Q
5515 Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage	NQ	Q	Q	Q
5516 Vendeurs en articles de luxe	NQ	Q	Q	Q
5517 Vendeurs en photo, disques, librairie	NQ	Q	Q	Q
5518 Employés de libre-service	NQ	NQ	NQ	NQ
5519 Caissiers de magasin	NQ	NQ	Q	Q
5521 Pompistes et gérants (salariés ou mandataires) de station service	NQ	NQ	NQ	NQ
5611 Serveurs et commis de restaurant ou de café	NQ	NQ	NQ*	NQ
5614 Employés de l'hôtellerie	NQ	NQ	NQ*	NQ
5621 Manucures, esthéticiennes, salariées	NQ	Q	Q	Q
5622 Coiffeurs salariés	NQ	Q	Q	Q
5631 Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familiales	NQ	NQ	NQ	NQ
5632 Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers	NQ	NQ	NQ	NQ
5633 Concierges, gardiens d'immeubles	NQ	NQ	NQ	NQ
5634 Employés des services divers	NQ	NQ	NQ	NQ

* Les employés sont considérés comme peu qualifiés si leur fonction principale appartient à la catégorie « production , fabrication, chantier », « installation, entretien, réglage, réparation », « nettoyage, gardiennage, travail ménager », manutention, magasinage, transports », « guichet, saisie, standard, secrétariat »

DOCUMENTS DE RECHERCHE EPEE

2004

0401 Instabilité de l'emploi : quelles ruptures de tendance?

Yannick L'HORTY

0402 Vingt ans d'évolution de l'emploi peu qualifié et du coût du travail : des ruptures qui coïncident?

Islem GAFSI, Yannick L'HORTY & Ferhat MIHOUBI

0403 Allègement du coût du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation

Islem GAFSI, Yannick L'HORTY & Ferhat MIHOUBI

0404 Revenu minimum et retour à l'emploi : une perspective européenne

Yannick L'HORTY

0405 Partial Indexation, Trend Inflation, and the Hybrid Phillips Curve

Jean-Guillaume SAHUC

0406 Partial Indexation and Inflation Dynamics: What Do the Data Say?

Jean-Guillaume SAHUC

0407 Why Do Firms Evaluate Individually Their Employees: The Team Work Case

Patricia CRIFO, Marc-Arthur DIAYE & Nathalie GREENAN

0408 La politique environnementale française : une analyse économique de la répartition de ses instruments du niveau global au niveau local

Jean DE BEIR, Elisabeth DESCHANET & Mouez FODHA

0409 Incentives in Agency Relationships: To Be Monetary or Non-Monetary?

Patricia CRIFO & Marc-Arthur DIAYE

0410 Mathematics for Economics

Stefano BOSI

0411 Statistics for Economics

Stefano BOSI

0412 Does Patenting Increase the Private Incentives to Innovate? A Microeconomic Analysis

Emmanuel DUGUET & Claire LELARGE

0413 Should the ECB Be Concerned about Heterogeneity? An Estimated Multi-Country Model Analysis

Eric JONDEAU & Jean-Guillaume SAHUC

0414 Does Training Increase Outflows from Unemployment? Evidence from Latvian Regions

Jekaterina DMITRIJEVA & Michails HAZANS

0415 A Quantitative Investigation of the Laffer Curve on the Continued Work Tax: The French Case

Jean-Olivier HAIRAULT, François LANGOT & Thepthida SOPRASEUTH

2003

0301 Basic Income/ Minimum Wage Schedule and the Occurrence of Inactivity Trap: Some Evidence on the French Labor Market

Thierry LAURENT & Yannick L'HORTY

0302 Exonérations ciblées de cotisations sociales et évolution de l'emploi : un bilan à partir des études disponibles

Philippe DE VREYER

0303 Incorporating Labour Market Frictions into an Optimizing-Based Monetary Policy Model

Stéphane MOYEN & Jean-Guillaume SAHUC

0304 Indeterminacy in a Cash-in-Advance Two-Sector Economy

Stefano BOSI, Francesco MAGRIS & Alain VENDITTI

0305 Competitive Equilibrium Cycles with Endogenous Labor

Stefano BOSI, Francesco MAGRIS & Alain VENDITTI

0306 Robust European Monetary Policy

Jean-Guillaume SAHUC

0307 Reducing Working Time and Inequality: What Has the French 35-Hour Work Week Experience Taught Us?

Fabrice GILLES & Yannick L'HORTY

0308 The Impact of Growth, Labour Cost and Working Time on Employment: Lessons from the French Experience

Yannick L'HORTY & Christophe RAULT

0309 Inflation, Minimum Wage and Other Wages: an Econometric Study on French Macroeconomic Data

Yannick L'HORTY & Christophe RAULT

0310 Exogeneity in Vector Error Correction Models with Purely Exogenous Long-Run Paths

Jacqueline PRADEL & Christophe RAULT

0311 Retraite choisie et réduction des déficits : quelles surcotes proposer?

Jean-Olivier HAIRAULT, François LANGOT & Thepthida SOPRASEUTH

0312 Indeterminacy in a Two-Sector Finance Constrained Economy

Stefano BOSI, Francesco MAGRIS & Alain VENDITTI

0313 La nouvelle économie irlandaise

Nathalie GREENAN & Yannick L'HORTY

0314 Pace versus Type: The Effect of Economic Growth on Unemployment and Wage Patterns (revised version of 02-12)

Martine CARRE & David DROUOT

0315 Limited Participation and Exchange Rate Dynamics: Does Theory Meet the Data?

Frédéric KARAME, Lise PATUREAU & Thepthida SOPRASEUTH

0316 Increasing returns, Elasticity of Intertemporal Substitution and Indeterminacy in a Cash-in-Advance Economy

Jean-Paul BARINCI

0317 Preferences as Desire Fulfilment

Marc-Arthur DIAYE & Daniel SCHOCH

Les documents de recherche des années 1998-2004 sont disponibles sur www.univ-evry.fr/EPEE